

Délibération 2018 BS 139 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : APPEL A PROJETS « PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX »

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation C.1 «Faire du développement de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le Parc » ;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique en date du 27 septembre 2018 ;

Considérant l'enjeu de transition agricole et alimentaire que porte le Parc au travers de son Projet Alimentaire Territorial.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :


- **APPROUVE** le projet « Ancrer l'alimentation durable et locale dans les politiques publiques et le quotidien des citoyens du territoire » ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé ci-dessous et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

Dépenses (en euros HT/TTC)		Recettes (en euros HT/TTC)		
Salaires (Parc)	50 609	Région Sud	%	50 000
Prestations	26 500	Département 84		10 000
Frais de communication	7 514	Département 04	%	2 000
		Parc Ingénierie	%	22 623
Total	84 623	Total		84 623

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) :